

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 37^e année – N° 41 – Mercredi 18 novembre 2015

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté fixant les paramètres applicables en matière de péréquation financière pour l'année 2016 du 10 novembre 2015

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
vu la loi du 20 octobre 2004 concernant la péréquation
financière¹⁾,

vu l'ordonnance du 23 mai 2006 concernant la péré-
quation financière²⁾,

arrête:

Article premier Les paramètres généraux sont fixés
comme suit:

- | | | |
|--|---------------------------------------|----------------|
| a) Revenu fiscal harmonisé: | Selon liste par communes
en annexe | |
| b) Revenu fiscal harmonisé
par habitant: | Selon liste par commune
en annexe | |
| c) Revenu fiscal harmonisé
moyen par habitant: | 2'797.90 Fr./habitant
(arrondi) | |
| d) Indice des ressources: | Selon liste par commune
en annexe | |
| e) Indice des ressources de début
de zone neutre (x_{n1} ou y_{n1} , si $x_{n1}=y_{n1}$): | | 90 |
| f) Indice des ressources donnant accès à la dotation
minimale (x_{d1}): | | 64 |
| g) Indice des ressources après dotation minimale (y_{d1}): | | 78 |
| h) Coefficient progressif d'alimentation | | |
| | y_{a1} : | 0.100 |
| | y_{a2} : | 0.430 |
| | x_{a2} : | 500 |
| | x_{a1} : | 100 |
| i) Coefficient de limitation de la redistribution des prestations | | |
| | x_{r1} : | 1.28 (arrondi) |
| | x_{r2} : | 2.28 (arrondi) |
| | y_{r1} : | 1 |
| | y_{r2} : | 0.75 |
| | Q générale moyenne: | 2.28 (arrondi) |

- j) Equation de la droite de réduction des disparités ($y_d=ax+b$)
- | | |
|----|-------------------|
| a: | 0.4615 (arrondi) |
| b: | 48.4615 (arrondi) |

Art. 2 En application de l'article 14a de l'ordonnance
concernant la péréquation financière²⁾, le coefficient de
transfert de la charge fiscale (k_f) est fixé à 1,28071523.

Art. 3 Les versements (alimentation) au fonds de
péréquation financière et les prestations du fonds
de péréquation financière sont fixés dans le tableau
annexé.

Art. 4 En matière de compensation des charges struc-
turelles topographiques, les paramètres sont fixés
comme suit:

Montant $S_{répa}$ à répartir en matière
de charges structurelles topographiques
liées à la surface par habitant: Fr. 150'000

Surfaces par commune S_{com}
et par habitant $S_{com hab}$: Selon tableau en annexe

Surface moyenne par habitant $S_{com hab}$: 1,16 ha/hab

Coefficient de compensation k_s : 2

Montants des compensations
(par commune): Selon tableau en annexe

Montant $D_{répa}$ à répartir en matière
de charges structurelles
topographiques liées à la charge
de déneigement: Fr. 200'000

Points d'altitude des communes
 Alt_{com} : Selon tableau en annexe

Altitude donnant accès
à la compensation
des charges de déneigement: 800 mètres

Montants des compensations
(par commune): Selon tableau en annexe

Art. 5 En matière de compensation des charges des
communes-centres, les paramètres sont fixés comme
suit:

Delémont, montant à compenser:	Fr. 903'581
Porrentruy, montant à compenser:	Fr. 239'183

	Communes de la couronne	Autres communes du district
District de Delémont		
- Bibliothèque de la Ville:	25%	25%
- Ludothèque:	30%	0%
- Piscines couverte et plein air:	15%	15%

District de Porrentruy		
- Bibliothèque municipale:	25%	15%
- Bibliothèque municipale des jeunes:	25%	15%
- Centre de la jeunesse:	25%	15%
- Ludothèque municipale:	25%	15%
- Piscine de plein air:	25%	15%

Valeurs des isochrones:

- 10 minutes
- 15 minutes
- 20 minutes

District de Delémont

- Communes de la couronne:	Courrendlin, Courroux, Courtételle, Develier, Rossemaison et Soyhières.
- Isochrone 10 minutes:	Haute-Sorne, Val Terbi, Châtillon, Mettembert.
- Isochrone 15 minutes:	Boécourt, Bourrignon, Corban, Courchapoix, Ederswiler, Mervelier, Movelier, Pleigne, Rebeuvelier, Vellerat, Saulcy.
- Isochrone 20 minutes:	

District de Porrentruy

- Communes de la couronne:	Alle, Bure, Cœuve, Courchavon, Courgenay, Courtedoux et Fontenais.
- Isochrone 10 minutes:	La Baroche, Cornol, Dampreux, Haute-Ajoie, Lugnez et Vendlincourt.
- Isochrone 15 minutes:	Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Fahy, Grandfontaine et Rocourt.
- Isochrone 20 minutes:	Clos du Doubs.

Montants des compensations: Selon tableau en annexe

Art. 6 Les versements du fonds de soutien stratégique à titre de soutien financier conditionnel sont fixés dans le tableau annexé.

Art. 7 L'arrêté du Gouvernement du 11 novembre 2014 fixant les paramètres applicables en matière de péréquation financière pour l'année 2015 est abrogé.

Art. 8 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Delémont, le 10 novembre 2015 Au nom du Gouvernement
Le président: Michel Thentz
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

¹⁾ RSJU 651

²⁾ RSJU 651.11

Annexe

	2016	Population au 31.12.2014	Revenu fiscal harmonisé (en francs; base 2014)	Revenu fiscal harmonisé par habitant (en francs)	Indice des ressources (en pourcent)	Alimentation et versements du fonds de péréquation financière Alimentation (-) Prestations (+) (en francs)	Surfaces par commune S com (en hectares)	Surfaces par commune par habitant S com hab (en hectares par habitant)	Montants des compensations liées à la surface (en francs)	Points d'altitude des communes Alt com (en mètres) ¹⁾	Montants des compensations liées au déneigement (en francs)	Charges structurelles des communes-centres (en francs)	Prestations du fonds de soutien stratégique Soutien financier conditionnel (en francs)
1	Boécourt	891	2'160'469	2'425	86.66	57'356	1'231	1.3816	0	516	0	-21'539	0
2	Bourrignon	263	453'502	1'724	61.63	154'275	1'355	5.1521	10'068	780	0	-6'358	0
3	Châtillon	468	1'025'459	2'191	78.31	98'588	525	1.1218	0	523	0	-15'085	0
4	Corban	465	783'832	1'686	60.25	282'687	789	1.6968	0	525	0	-11'241	0
5	Courchapoix	429	833'196	1'942	69.42	169'093	644	1.5012	0	502	0	-10'371	0
6	Courrendlin	2'742	5'812'770	2'120	75.77	750'183	1'103	0.4023	0	439	0	-120'466	0
7	Courroux	3'149	7'222'380	2'294	81.97	487'670	1'974	0.6269	0	421	0	-138'347	0
8	Courtételle	2'524	6'978'086	2'765	98.81	0	1'358	0.5380	0	437	0	-110'889	0
9	Delémont	12'485	39'816'644	3'189	113.98	-658'333	2'199	0.1761	0	413	0	903'582	0
10	Develier	1'413	3'900'677	2'761	98.67	0	1'246	0.8818	0	480	0	-62'078	0
11	Ederswiler	115	204'251	1'776	63.48	54'783	334	2.9043	514	560	0	-2'780	50'000
12	Haute-Sorne	6'892	14'077'031	2'043	73.00	2'256'945	7'105	1.0309	0	478	0	-222'145	0
13	Mervelier	522	937'313	1'796	64.18	249'242	975	1.8678	0	558	0	-12'619	0
14	Mettembert	105	209'995	2'000	71.48	37'468	236	2.2476	0	660	0	-3'384	0
15	Movelier	382	682'992	1'788	63.90	191'820	804	2.1047	0	701	0	-9'235	0
16	Pleigne	359	773'190	2'154	76.98	90'211	1'784	4.9694	12'401	814	6'680	-8'679	0
17	Rebeuvelier	393	759'658	1'933	69.09	156'963	843	2.1450	0	674	0	-9'500	0
18	Rossemaison	593	1'725'143	2'909	103.98	-8'574	194	0.3272	0	451	0	-26'053	0
19	Saulcy	262	429'799	1'640	58.63	175'522	791	3.0191	1'456	910	4'875	-4'222	0
20	Soyhières	495	1'636'414	3'306	118.16	-34'408	752	1.5192	0	402	0	-21'747	0
21	Vellerat	75	156'750	2'090	74.70	22'143	204	2.7200	216	672	0	-1'813	0
22	Val Terbi	2'638	4'975'080	1'886	67.41	1'134'218	3'885	1.4727	0	455	0	-85'029	0
23	Le Bémont	312	624'665	2'002	71.56	108'633	1'162	3.7244	4'286	970	5'805	0	0
24	Les Bois	1'185	2'721'961	2'297	82.10	180'682	2'474	2.0878	0	1'029	22'049	0	0
25	Les Breuleux	1'490	10'429'825	7'000	250.18	-1'386'542	1'082	0.7262	0	1'020	27'724	0	0
26	La Ch.-des-Breuleux	97	174'902	1'803	64.45	46'262	407	4.1959	2'004	1'006	1'805	0	0
27	Les Enfers	152	224'630	1'478	52.82	114'011	709	4.6645	4'362	958	2'828	0	0
28	Les Genevez	530	2'370'394	4'472	159.85	-141'386	1'360	2.5660	888	1'036	9'861	0	0
29	Lajoux	667	1'304'177	1'955	69.88	255'860	1'237	1.8546	0	965	12'410	0	0

	2016												
		Population au 31.12.2014	Revenu fiscal harmonisé (en francs; base 2014)	Revenu fiscal harmonisé par habitant (en francs)	Indice des ressources (en pourcent)	Alimentation et versements du fonds de péréquation financière Alimentation (-) Prestations (+) (en francs)	Surfaces par commune S com (en hectares)	Surfaces par commune par habitant S com hab (en hectares par habitant)	Montants des compensations liées à la surface (en francs)	Points d'altitude des communes Alt com (en mètres)*	Montants des compensations liées au déneigement (en francs)	Charges structurelles des communes-centres (en francs)	Prestations du fonds de soutien stratégique Soutien financier conditionnel (en francs)
30	Montfaucon	596	1'158'949	1'945	69.50	235'743	1'828	3.0671	3'594	903	11'089	0	0
31	Muriaux	504	1'447'791	2'873	102.67	-4'869	1'689	3.3512	4'578	1'046	9'378	0	0
32	Le Noirmont	1'814	7'284'370	4'016	143.52	-331'565	2'043	1.1262	0	969	33'752	0	0
33	Saignelégier	2'550	6'434'186	2'523	90.18	0	3'175	1.2451	0	982	47'446	0	0
34	St-Brais	231	392'083	1'697	60.66	138'285	1'513	6.5498	16'784	975	4'298	0	0
35	Soubey	134	249'369	1'861	66.51	60'727	1'349	10.0672	27'399	485	0	0	0
36	Alle	1'755	4'067'391	2'318	82.83	242'676	1'063	0.6057	0	450	0	-32'274	0
37	La Baroche	1'164	2'283'394	1'962	70.11	442'033	3'111	2.6727	2'901	551	0	-13'283	0
38	Basse-Allaine	1'260	2'580'936	2'048	73.21	408'175	2'299	1.8246	0	402	0	-10'784	0
39	Beurnevésin	124	230'458	1'859	66.43	56'403	510	4.1129	2'400	429	0	-1'061	0
40	Boncourt	1'232	12'374'168	10'044	358.98	-2'939'729	902	0.7321	0	373	0	-10'544	0
41	Bonfol	687	1'630'115	2'373	84.81	68'844	1'357	1.9753	0	437	0	-5'880	0
42	Bure	685	1'471'387	2'148	76.77	174'833	1'370	2.0000	0	590	0	-12'597	0
43	Clos du Doubs	1'300	2'397'260	1'844	65.91	592'958	6'182	4.7554	39'506	625	0	-7'417	0
44	Cœuve	711	1'232'898	1'734	61.98	389'265	1'158	1.6287	0	440	0	-13'075	0
45	Cornol	1'019	3'003'993	2'948	105.36	-19'973	1'047	1.0275	0	525	0	-11'628	0
46	Courchavon	294	1'461'232	4'970	177.64	-108'560	625	2.1259	0	406	0	-5'407	0
47	Courgenay	2'258	6'269'910	2'777	99.24	0	1'842	0.8158	0	488	0	-41'524	0
48	Courtedoux	752	1'731'990	2'303	82.32	111'464	815	1.0838	0	462	0	-13'829	0
49	Dampheux	181	283'603	1'567	56.00	131'609	566	3.1271	1'202	421	0	-2'065	0
50	Fahy	353	615'838	1'745	62.35	193'013	778	2.2040	0	568	0	-3'021	0
51	Fontenais	1'674	3'836'080	2'292	81.90	258'632	2'001	1.1953	0	458	0	-30'784	0
52	Grandfontaine	390	687'477	1'763	63.00	209'539	894	2.2923	0	531	0	-3'338	0
53	Haute-Ajoie	955	3'377'015	3'536	126.39	-99'412	3'646	3.8178	14'342	634	0	-10'898	0
54	Lugnez	191	324'271	1'698	60.68	110'804	511	2.6754	480	414	0	-2'180	0
55	Porrentruy	6'798	20'967'398	3'084	110.24	-258'872	1'478	0.2174	0	423	0	239'183	0
56	Rocourt	158	264'323	1'673	59.79	96'284	449	2.8418	618	512	0	-1'352	0
57	Vendlincourt	547	1'133'206	2'072	74.04	168'406	918	1.6782	0	448	0	-6'242	0

République et Canton du Jura

Arrêté

concernant les contributions et le versement des prestations en matière de péréquation financière pour l'année 2016

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 21, alinéa 2, 22 et 34 de la loi du 20 octobre 2004 concernant la péréquation financière ¹⁾,

arrête :

Article premier Les contributions des communes en faveur du fonds de péréquation financière sont fixées comme suit pour l'année 2016 :

Courtételle	110'889 francs
Develier	62'078 francs
Rossemaison	34'627 francs
Soyhières	56'155 francs
Les Breuleux	1'358'819 francs
Les Genevez	130'636 francs
Le Noirmont	297'813 francs
Boncourt	2'950'273 francs
Cornol	31'601 francs
Courchavon	113'966 francs
Courgenay	41'524 francs

Haute-Ajoie
Porrentruy

95'968 francs
19'689 francs

5'304'038 francs

Art. 2 ¹ Les allocations en faveur des communes, selon l'indice des ressources et le critère des charges structurelles liées à la topographie fondé sur la surface par habitant et la charge de déneigement, ainsi que les bonifications découlant du fonds de soutien stratégique sont fixées comme suit pour l'année 2016 :

Boécourt	35'817 francs
Bourrignon	157'986 francs
Châtillon	83'504 francs
Corban	271'446 francs
Courchapoix	158'722 francs
Courrendlin	629'717 francs
Courroux	349'322 francs
Delémont	245'249 francs
Ederswiler	102'517 francs
Haute-Sorne	2'034'800 francs
Mervelier	236'623 francs
Mettembert	34'083 francs
Movelier	182'585 francs
Pleigne	100'613 francs
Rebeuvelier	147'463 francs
Saulcy	177'630 francs
Val Terbi	1'049'189 francs
Vellerat	20'545 francs

Avis concernant les voies de droit

La présente décision peut faire l'objet d'une opposition par écrit devant le Département des Finances, de la Justice et de la Police dans les trente jours à compter de sa notification (art. 98 Cpa). L'opposition doit être motivée et comporter les éventuelles offres de preuve. Elle doit être datée et signée par l'opposant ou son mandataire (art. 98, al. 2 et 3, Cpa). La procédure d'opposition est la condition préalable à tout recours ultérieur (art. 96 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité de l'opposition.

Delémont, le 5 novembre 2015

Le ministre de la Justice: Charles Juillard

Office de l'environnement

Prélèvement d'eau de surface

Requérant: Pisciculture Choulat SA, Le Moulin 36B, 2923 Courtemaîche.

Auteurs du projet: RWB Jura SA, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy et Arches 2000 SA, Rue de la Mandchourie 23, 2800 Delémont

Objet: Concession de droit d'eau d'usage.

Cours d'eau concerné: La Sorne à Courtételle, au lieu-dit « Le Vieux Moulin ».

Projet: Prélèvement de 450 l/s d'eau superficielle pour l'alimentation en eau destinée à une pisciculture.

Genre de construction: Le prélèvement d'eau superficielle est opéré sur l'actuelle prise d'eau

des installations hydroélectriques « Vieux Moulin ».

Le projet prévoit également la construction des installations techniques de pisciculture et de bâtiments d'exploitation, ainsi que des travaux de protection contre les crues, de revitalisation du cours d'eau et des mesures de compensation.

Dimension: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 19 décembre 2015, à l'administration communale de Courtételle, à la Recette et Administration de district ainsi qu'à l'Office de l'environnement. Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser jusqu'à cette date inclusivement à l'Office de l'environnement.

Saint-Ursanne, le 13 novembre 2015

Service des infrastructures

Restriction de circulation**Route cantonale N° 6**

Commune: Courgenay

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Travaux d'entretien sur la ligne ferroviaire**

Tronçon: **Passage à niveau route du Général Comment**

Durée: **Du 26 novembre 2015 à 20 h
au 27 novembre 2015 à 6 h**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 29 octobre 2015

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: Pascal Mertenat

Service des infrastructures

Restriction de circulation**Route cantonale N° 18**

Commune: Haute-Sorne, localité de Glovelier

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Travaux d'entretien sur la ligne ferroviaire**

Tronçon: **Passage à niveau route de la Transjurane**

Durée: **Du 26 novembre 2015 à 20 h
au 27 novembre 2015 à 6 h**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032/420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 29 octobre 2015

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: Pascal Mertenat

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 6 novembre 2015, les plans suivants:

Plan spécial « Mont de Miserez »

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal

La Baroche, le 11 novembre 2015

Le Conseil communal

Basse-Allaine

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 10 novembre 2015 les plans suivants:

Plan Spécial « Combe-de-Cœuve » - plan d'occupation du sol et des équipements. Modification du plan de zones

- Parcelles N^{os} 15-97-114-116-141-197-203-220-251-316-334-398 de Courtemaîche
- Parcelle N° 132 de Buix
- Parcelles N^{os} 74-1576-1577-1612-1669 de Montignez

Plan Spécial « Combe-de-Cœuve » - prescriptions

Courtemaîche, le 13 novembre 2015

Le Conseil communal

Boécourt-Séprais

Assemblée bourgeoise, mardi 1^{er} décembre 2015, à 20 h, au bureau de la Bourgeoisie à Boécourt

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et approuver le budget 2016 des comptes forestiers et bourgeois
3. Divers

Boécourt, le 12 novembre 2015

Le Secrétariat bourgeois

Les Bois

Séance du Conseil général, lundi 7 décembre 2015 à 20 h, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 juin 2015
3. Communications
4. Questions orales
5. Budget 2016
 - a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
 - b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2016
 - c) Donner connaissance du budget des investissements 2016
6. a) Discuter et approuver le principe de la vente d'une parcelle de terrain de 243 m² distraite du feuillet N° 139 à M^{me} Doris Zybach et M^{me} et M. Larissa Monti Boni et Nicolas Boni tous trois domiciliés aux Bois

- b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier les actes relatifs à la propriété foncière concernant la vente de cette portion de terrain

7. Nominations:

Election de deux membres à la Commission de l'école primaire

8. a) Election du Président du Conseil général
- b) Election du premier vice-président du Conseil général
- c) Election du second vice-président du Conseil général
- d) Election de deux scrutateurs.

Au nom du Conseil général

Le président: Paolo Cattoni

Bourrignon

Assemblée communale ordinaire, mercredi 16 décembre 2015, à 20 h, à la salle des Assemblées de l'école primaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 1^{er} juillet 2015 publié sur le site de la commune, www.bourrignon.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal;
2. Discuter et voter le budget 2016, fixer les éléments de base;
3. Approuver le règlement de l'agence AVS;
4. Divers

Dépôt public:

Le règlement de l'agence AVS est déposé publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale du 16 décembre, c'est-à-dire du 26 novembre 2015 au 17 janvier 2016, au Secrétariat communal où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Bourrignon, le 16 novembre 2015

Le Conseil communal

Bure

Assemblée communale extraordinaire, jeudi 26 novembre 2015, au complexe scolaire, à 20 h

Ordre du jour:

1. Information relative à la mise en consultation publique de la fiche 5.06 – Energie éolienne du Plan directeur cantonal
 - a. Présentation par les Autorités communales
 - b. Information donnée par un groupe de citoyens de Bure
2. Discussions
3. Décision: Etes-vous favorable à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune de Bure comme décrit dans la fiche révisée 5.06 du plan sectoriel éolien.

Le Conseil communal

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Châtillon**Assemblée bourgeoise ordinaire,
mercredi 2 décembre 2015, à 20 h,
à la Salle communale**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 3 juin 2015
2. Budget 2016
3. Information Bergerie
4. Discuter et décider de l'acceptation de la proposition du Conseil pour la régularisation du solde des parts des contributions d'estivage versées par le Syndicat d'exploitation des pâturages
5. Divers et imprévus

Le Conseil bourgeois

Clos du Doubs**Assemblée communale, le 10 décembre 2015,
à 20 h, au Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 septembre 2015
2. Accepter la cession du Pont St-Jean à la Commune par l'Etat et les conditions y relatives.
3. Décider l'abrogation du règlement sur les corvées de la première section d'Epiquez
4. Décider l'octroi (reprise) du droit de cité communal à Josiane Maître, Sion
5. Décider le mode d'affectation de la part communale de Fr. 600'000.– au financement du chauffage à distance de Saint-Ursanne
6. a) Dans le cadre du budget d'investissement, prendre connaissance et approuver les projets suivants, voter le crédit nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant contracter puis consolider l'emprunt indispensable:
 - Réfection de la Rte de Tariche: Fr. 420'000.–
 - Au village 20, Seleute (ancienne école), réfection façades: Fr. 50'000.–
 - Réfection du chemin de la Coperie: Fr. 140'000.–
- b) Prendre connaissance et approuver le budget 2016, fixer la quotité d'impôt et le prix des taxes communales
7. Divers

Le procès-verbal de la dernière Assemblée et le règlement mentionné ci-dessus sont déposés publiquement au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés, ainsi que sur le site Internet communal www.closdudoubs.ch. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 13 novembre 2015

Le Conseil communal

Corban**Assemblée bourgeoise ordinaire,
mercredi 2 décembre 2015, à 20 h 15,
à la salle des assemblées**

Ordre du jour:

1. Procès verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2016
3. Divers et imprévus

Le Conseil bourgeois

Courchapoix**Assemblée communale, lundi 14 décembre 2015,
à 20 h, dans la salle communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation, discussion et adoption des règlements du Service électrique
3. a) discuter et voter le budget 2016
b) fixer la quotité d'impôt ainsi que les différentes taxes communales
4. Divers

Les règlements mentionnés sous le point 2 de l'ordre du jour sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où ils peuvent être consultés, ainsi que sur le site internet de la commune.

Les Autorités communales

Courgenay**Assemblée communale ordinaire,
lundi 14 décembre 2015, à 20 h,
au Centre paroissial et culturel**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 septembre 2015
2. Discuter et voter le budget 2016 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales
3. Divers

L'assemblée sera suivie du traditionnel vin chaud.

Courgenay, le 12 novembre 2015

Le Conseil communal

Courendlin**Assemblée bourgeoise ordinaire,
vendredi 4 décembre 2015, à 19 h 30,
à la salle de la voirie communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation du budget 2016.
3. Divers.

Le Conseil bourgeois

Courroux**Approbation de la mensuration officielle**

La section du cadastre et de la géoinformation du service du développement territorial a approuvé, par décision du 12 novembre 2015, la mensuration officielle de Courroux des lots 5, 7, 8, 9 et 10.

Les plans peuvent être consultés au secrétariat communal et le géoportail cantonal.

Courroux, le 18 novembre 2015

Le Conseil communal

Courtételle**Approbation de plans et de prescriptions**

Le Service du Développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 12 novembre 2015, les plans et règlement suivants:

- Le Plan d'aménagement local comprenant le plan de zones, le plan des dangers naturels ainsi que le règlement communal sur les constructions.

Les documents peuvent être consultés au secrétariat communal.

Courtételle, le 13 novembre 2015

Le Conseil communal

Delémont

Arrêté fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données

La modification de l'arrêté susmentionné, adoptée par le Conseil communal de Delémont le 9 novembre 2015, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre-signature au Conseil communal de Delémont jusqu'au 8 décembre 2015.

Au nom du Conseil communal
Le président: Damien Chappuis
La chancelière: Edith Cuttat Gyger

Delémont

Arrêté fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données

La modification de l'arrêté susmentionné, adoptée par le Conseil communal de Delémont le 9 novembre 2015, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par lettre-signature au Conseil communal de Delémont jusqu'au 8 décembre 2015.

Au nom du Conseil communal
Le président: Damien Chappuis
La chancelière: Edith Cuttat Gyger

Develier

Assemblée communale ordinaire, lundi 14 décembre 2015, à 20 h 15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 9 novembre 2015 publié sur le site internet de la commune. Il peut également être consulté au Secrétariat communal;
2. Discuter et voter les budgets 2016, fixer les éléments de base;
3. Approuver le règlement de l'agence AVS;
4. Approuver le règlement concernant la garde et la taxe des chiens;
5. Approuver le règlement de police locale;
6. Divers

Dépôt public:

Le règlement de l'agence AVS, le règlement concernant la garde et la taxe des chiens et le règlement de police locale sont déposés publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale du 14 décembre 2015, c'est-à-dire du 24 novembre 2015 au 15 janvier 2016, au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Develier, le 16 novembre 2015

Le Conseil communal

Fontenais

Assemblée communale ordinaire, lundi 7 décembre 2015, à 20 h 15, à la Salle culturelle du bâtiment des services communaux de Fontenais

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 octobre 2015.
2. Discuter et adopter le budget 2016, fixer la quotité d'impôt et les taxes communales.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant l'agence communale AVS de la commune mixte de Fontenais.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel de la commune mixte de Fontenais.
5. Informations communales
6. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffres 3 et 4 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site Internet www.fontenais.ch où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Le budget 2016 est à disposition de la population à l'administration communale, dès le 26 novembre 2015. Il peut être téléchargé ou imprimé à partir du site internet www.fontenais.ch

Fontenais, novembre 2015

Le Conseil communal

Les Genevez

Assemblée communale ordinaire, mardi 1^{er} décembre 2015, à 20 h 15, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Discuter et approuver le budget 2016, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 30'000.– destiné à la réalisation d'un avant-projet de remaniement parcellaire. Financement assuré par les recettes courantes et la participation de tiers
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 20'000.– destiné à la nouvelle dénomination des rues de la commune. Financement assuré par les recettes courantes
5. Nomination d'un membre de la commission du Cercle scolaire La Courtine
6. Rapport du Conseil communal
7. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.lesgenevez.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus

tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les Genevez, le 11 novembre 2015

Le Conseil communal

Haute-Ajoie

Assemblée communale, jeudi 26 novembre 2015, à 20 h 15, à la halle de gymnastique à Chevenez

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 2 juillet 2015
2. Informations – Communications
3. Prendre connaissance et approuver la modification du plan de zones, portion de la parcelle N° 3784, secteur « Sur Vannez » à Chevenez
4. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2016
Fixer la quotité d'impôt et les taxes communales
5. Décider la vente de l'ancien bureau communal, bâtiment N° 70, feuillet N° 359, rue des Colonges à Chevenez, ainsi que le feuillet complémentaire N° 4204, donner compétence au Conseil communal pour traiter et signer les actes nécessaires.
6. Décider les aménagements nécessaires à la sécurisation du quartier Les Tuileries à Chevenez, voter le crédit de Fr. 140'000.– à financer par voie d'emprunt.
7. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par M^{me} Catherine Brenot et M. Nicolas Wicht en faveur de leur fils Anthony Wicht.
8. Divers

Le budget 2016 sera à disposition de la population au bureau communal, L'Abbaye 114 à Chevenez dès le 20 novembre prochain. Dès cette date, il pourra aussi être téléchargé ou imprimé à partir du site internet www.hauteajoie.ch.

Haute-Ajoie/Chevenez, le 13 novembre 2015

Le Conseil communal

Movelier

Entrée en vigueur du règlement d'impôt

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Movelier le 19 mai 2015, a été approuvé par le Service des communes le 27 octobre 2015.

Réuni en séance du 9 novembre 2015, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Movelier

Entrée en vigueur du règlement relatif au statut du personnel

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Movelier le 19 mai 2015, a été approuvé par le Service des communes le 27 octobre 2015.

Réuni en séance du 9 novembre 2015, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Pleigne

Assemblée communale, jeudi 10 décembre 2015, à 20 h, à l'Epicentre

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discussion et adoption de la quotité d'impôt, des diverses taxes communales, et voter le budget 2016
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de l'agence communale AVS
4. Divers

Le Règlement communal de l'agence communale AVS figurant sous chiffre 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Immédiatement après l'assemblée communale

Assemblée bourgeoise

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Nommer la Commission Bourgeoise
3. Prendre connaissance et approuver la déconstruction de l'ancienne STEP, englobée dans le crédit cadre du SEDE, sur la parcelle bourgeoise N° 2276 du ban de Pleigne.
4. Divers

Le Conseil communal

Porrentruy

Décisions du Conseil de ville du 12 novembre 2015

Tractandum N° 6

Approbation d'un crédit de Fr. 122'800.–, TTC, correspondant à la participation de la Commune de Porrentruy pour la poursuite de la coopération intercommunale dans le domaine de la politique énergétique des Communes de Delémont, Fontenais et Porrentruy pour la période 2016-2019.

Tractandum N° 7

Approbation d'un crédit de Fr. 130'000.–, TTC, pour la réalisation du plan directeur des déplacements et du stationnement.

Tractandum N° 8

Approbation de la quotité d'impôt, des différentes taxes et du Budget communal 2016.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie municipale. Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai pour l'envoi de la demande de référendum au Conseil municipal: **vendredi 18 décembre 2015**.

Porrentruy, le 13 novembre 2015

La Chancellerie municipale

Rocourt**Assemblée communale,
mercredi 2 décembre 2015, à 20 h,
à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Lecteur et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 septembre 2015.
2. Adopter le budget 2016, les taxes relatives et la quotité d'impôts.
3. Divers et imprévus.

Rocourt, le 16 novembre 2015

Le Conseil communal

Soubey**Assemblée communale ordinaire,
vendredi 11 décembre 2015, à 20 h 15,
à la Maison des œuvres**

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2016 et les taxes y relatives.¹⁾
3. Prendre connaissance et voter le règlement communal concernant les inhumations et le cimetière.²⁾
4. Divers et imprévus

Le Conseil communal

¹⁾ Le récapitulatif du budget sera disponible au bureau communal le mercredi 9 décembre avant l'assemblée.

²⁾ Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté.

Soyhières**Assemblée bourgeoise ordinaire,
jeudi 3 décembre 2015, à 20 h,
à l'ancien local de la Raiffeisen (bâtiment communal)**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée
2. Budget 2016
3. Autoriser et confirmer l'introduction par le Conseil bourgeois d'une procédure de recours contre la décision de la Commune de Soyhières relative au rétablissement de l'état conforme, immeuble en Bouec
4. Divers

Le Conseil bourgeois

Vellerat**Assemblée communale ordinaire,
jeudi 10 décembre 2015, à 20 h,
à la Salle communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Budget 2016, quotité d'impôt, taxe immobilière, taxe des chiens, taxes communales;
3. Nomination d'un(e) vérificateur(trice) des comptes;
4. Chemins de la Montagne et du Stand – information;
5. Divers.

Vellerat, le 11 novembre 2015

Le Conseil communal

**Publications
des autorités administratives ecclésiastiques**Collectivité ecclésiastique cantonale
catholique-romaine de la République et Canton du Jura**Référendum facultatif**

Dans sa séance du 11 novembre 2015, l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale de la République et Canton du Jura a adopté l'Ordonnance sur le personnel de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura.

Conformément à l'article 20 de la Constitution de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura du 16.12.1979, cette décision est soumise au référendum facultatif.

Expiration du délai référendaire: 18 janvier 2016.

L'Ordonnance concernée est déposée au Secrétariat de la Collectivité ecclésiastique cantonale, rue de l'Hôpital 26, 2800 Delémont 2, où il peut en être pris connaissance.

Delémont, le 12 novembre 2015

Au nom de l'Assemblée
de la Collectivité ecclésiastique cantonale
Le président: Jean-Philippe Brahier
L'administrateur: Pierre-André Schaffter

Bassecourt-Berlincourt**Assemblée ordinaire de la Commune
ecclésiastique catholique-romaine,
lundi 7 décembre 2015, à 20 h,
à la salle «Arc-en-Ciel» du complexe paroissial**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 8 juin 2015;
2. Budget 2016 et taux d'impôt;
3. Informations pastorales;
4. Divers.

Le Conseil de paroisse

Boécourt-Séprais-Montavon**Assemblée de la Commune ecclésiastique,
le 15 décembre 2015, à 20 h,
à la salle paroissiale de Boécourt**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal
2. Nommer deux scrutateurs
3. Budget 2016 et quotité d'impôt
4. Discuter et lancer l'initiative contre l'Ordonnance réglant la prise en charge financière du logement des prêtres en activité.
5. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Les Bois**Assemblée ordinaire de la Commune
ecclésiastique catholique romaine,
mardi 1^{er} décembre 2015, à 20 h 15,
au Centre paroissial des Bois**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2016 et quotité d'impôt
3. Divers et imprévus

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Bonfol**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 7 décembre 2015, à 20 h, à la salle paroissiale**

- Ordre du jour :
1. Procès-verbal de la dernière assemblée
 2. Budget 2016
 3. Informations pastorales
 4. Divers

Bonfol, le 6 novembre 2015

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Bourrignon**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 7 décembre 2015, à 20 h, à l'école**

- Ordre du jour :
1. Salutations du président
 2. Procès-verbal de la dernière assemblée
 3. Budget 2016
 4. Election de deux vérificateurs des comptes
 5. Informations pastorales
 6. Divers

La Commune ecclésiastique catholique-romaine de Bourrignon

Cœuve**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 1^{er} décembre 2015 à 20 h, à la salle paroissiale**

- Ordre du jour :
1. Lecture du PV de la dernière assemblée.
 2. Budget 2016 et quotité d'impôts.
 3. Décider d'une demande et dépôt d'une initiative sur l'ordonnance du logement des prêtres.
 4. Divers.

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Corban**Assemblée de la Commune ecclésiastique, le 16 décembre 2015, à 20 h, à la salle de paroisse à la cure**

- Ordre du jour :
1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 mai 2015
 2. Fixer la quotité d'impôt
 3. Budget 2016
 4. Informations pastorales
 5. Divers et imprévus

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Courchavon - Mormont**Assemblée paroissiale, jeudi 3 décembre 2015, à 20 h, à la halle communale à Courchavon**

- Ordre du jour :
1. Procès-verbal de la dernière assemblée
 2. Budget 2016
 3. Discuter et décider de signer ou non l'initiative réglant la prise en charge du logement des prêtres en activité
 4. Divers

L'assemblée paroissiale

Courtemaîche**Assemblée de la Commune ecclésiastique, mercredi 2 décembre 2015, à 20 h, à la salle paroissiale**

- Ordre du jour :
1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
 2. Budget 2016.
 3. Divers.

Courtemaîche, le 13 novembre 2015

Le Conseil de paroisse

Courtételle**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 2 décembre 2015, à 20 h, au Foyer Notre-Dame**

- Ordre du jour :
1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 10 juin 2015
 2. Présentation et acceptation du budget 2016
 3. Modification de l'article 31 (commission de vérification des comptes) du règlement d'organisation
 4. Attribution du mandat de vérification des comptes à un bureau fiduciaire
 5. Informations pastorales
 6. Divers et imprévus

Le Conseil de paroisse

Delémont**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 1^{er} décembre 2015, à 20 h 15, au Centre paroissial l'Avenir**

- Ordre du jour :
1. Ouverture et lecture du procès-verbal
 2. Voter le budget 2016 et fixer la quotité d'impôts de 6,4%
 3. Dissolution partielle de la provision « Aides sociales et caritatives » jusqu'à concurrence du montant de Fr. 10'000.-.
 4. Bâtiment place de l'Eglise 2, mise en conformité des normes anti-feu, pour un montant de Fr. 36'000.-.
 5. Informations du conseil de la Commune ecclésiastique
 6. Informations pastorales
 7. Divers.

Le budget peut être consulté au secrétariat de la commune ecclésiastique.

La Commune ecclésiastique catholique-romaine, Delémont

Delémont**Assemblée ordinaire de la paroisse réformée évangélique, mardi 1^{er} décembre 2015, à 20 h 15, au Centre réformé à Delémont**

- Ordre du jour :
1. Ouverture de l'assemblée / méditation
 2. Election de 2 scrutateurs
 3. Acceptation du PV de l'assemblée ordinaire du 26 mai 2015
 4. Départ du pasteur François Rousselle; information
 5. Elections des autorités paroissiales:
 - a) du président de l'assemblée de paroisse
 - b) du vice-président de l'assemblée de paroisse
 - c) du secrétaire de l'assemblée de paroisse

- d) du président du Conseil de paroisse
- e) des membres du Conseil de paroisse
- f) de la commission de vérification des comptes
- 6. Election des 4 délégués au Synode d'arrondissement de l'Eglise réformée BEJUSO
- 7. Vote d'un crédit Fr. 140'000.- pour divers travaux de rénovation au Centre réformé à Delémont
- 8. Présentation du budget 2016; approbation; fixer la quotité de l'impôt ecclésiastique
- 9. Nouvelles de la paroisse
- 10. Annonces
- 11. Divers
- 12. Prière, chant

Delémont, le 10 novembre 2015

Le Conseil de paroisse

Develier

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, vendredi 11 décembre 2015, à 20 h 15, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Ouverture et nomination d'un scrutateur.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2016 et quotité d'impôt.
4. Mot de l'équipe pastorale.
5. Divers et imprévu.

Develier, le 18 novembre 2015

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Mervelier - La Scheulte

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 9 décembre 2015, à 20 h, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2016.
3. Divers.

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Montignez

Assemblée de la Commune ecclésiastique, mercredi 2 décembre 2015, à 20 h 15, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter le budget 2016 et fixer le taux d'impôt.
3. Divers et imprévu.

Montignez, le 11 novembre 2015

Le secrétaire de la Commune ecclésiastique

Ocourt

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique, dimanche 6 décembre 2015, à 11 h, à l'église d'Ocourt-La Motte

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 2015
2. Budget 2016 et quotité
3. Paroles de l'Equipe pastorale
4. Informations sur la fusion
5. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Saint-Brais - Montfaverger - Les Sairains - Sceut

Assemblée de la Commune ecclésiastique, mercredi 9 décembre 2015, à 20 h, à la halle de gymnastique

A l'ordre du jour:

1. Lecture du dernier PV
2. Proposition de la diminution de la quotité d'impôt de 11,3% à 10%
3. Budget 2016
4. Divers

La Commune ecclésiastique

Saulcy

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 26 novembre 2015, à 19 h 45, à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant:

1. Désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Budget 2016 et quotité
4. Divers et imprévus

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Soubey

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi, 2 décembre 2015, à 20 h 15 à l'école

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2016 et quotité d'impôt
3. Information sur le projet de regroupement des communes ecclésiastiques
4. Divers et imprévu.

Le Conseil de paroisse

Vicques

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 9 décembre 2015, à 20 h, à la maison Saint-Valère.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter le budget 2016 et fixer la quotité d'impôt.
3. Election d'un membre du Conseil de la Commune ecclésiastique
4. Divers

Vicques, le 16 novembre 2015

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Avis de construction

Basse-Allaine / Courtemaîche

Requérants: Sophie & Frédéric Choulat, Chemin du Réservoir 17, 2923 Courtemaîche. Auteur du projet: arc architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, institut de beauté, couvert à voiture et réduit, coursive d'entrée, terrasse couverte et pompe à chaleur extérieure, sur la parcelle N° 203 (surface 1260 m²), sise à la route de Cœuve. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: longueur 12 m 30, largeur 10 m 15, hauteur 6 m 40, hauteur totale 8 m 05. Dimensions couvert voiture / réduit: longueur 3 m 77, largeur 8 m 15, hauteur 3 m 54, hauteur totale 3 m 54. Dimensions coursive: longueur 8 m 70, largeur 1 m 40, hauteur 2 m 81, hauteur totale 2 m 81.

Genre de construction: murs extérieurs: maçonnerie, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte taupe clair, et lames bois, teinte grise. Couverture: tuiles terre cuite, teinte grise.

Dérogação requise: Art. 21 LFOR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 décembre 2015 au secrétariat communal de Basse-Allaine à 2923 Courtemaîche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Basse-Allaine, le 13 novembre 2015

Le Conseil communal

Corban

Requérants: Chiari Fiori & Thierry Kottelat, Rue du Tisonnier 11, 2822 Courroux. Auteurs du projet: Chiari Fiori & Thierry Kottelat, Rue du Tisonnier 11, 2822 Courroux.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert à voitures, poêle, atelier, sauna, réduit à bois, panneaux solaires photovoltaïques, velux, sur la parcelle N° 1236 (surface 1455 m²), sise au lieu-dit « Sur Vassa ». Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: longueur 12 m 30, largeur 9 m 50, hauteur 7 m, hauteur totale 9 m 60. Dimensions couvert / atelier / bois: longueur 10 m, largeur 11 m 26, hauteur 3 m 90, hauteur totale 6 m 40.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois isolée. Façades: bardage bois, teinte naturelle, et crépi, teinte blanche. Couverture: tuiles terre cuite, teinte brune-rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 décembre 2015 au secrétariat communal de Corban où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Corban, le 16 novembre 2015

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérant: Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF).

Projet: nouvelle adduction d'eau des Sauges
LOT 6: conduites Réservoir de L'Assesseur - Le Cerneux Lombard
Tronçon: limite cantonale BE / JU - Le Cerneux Lombard

Conformément à l'article 97 de la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture, aux articles 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage et sur l'art. 6 de la loi cantonale du 20 juin 2001 sur les améliorations structurelles, le Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF) dépose publiquement durant 30 jours, soit du 18 novembre 2015 au 18 décembre 2015 inclusivement, au Secrétariat communal du Noirmont, les documents suivants:

- Plan de situation 1:1000 N° 4145 / 01
- Plan de profils types 1:20 N° 4145 / 02
- Plan chambre de vannes

Le Cerneux Lombard / Situation 1:20 N° 4145 / 14

Dérogação requise: article 25 de la Loi sur les forêts (LFOR).

Le dossier de plans peut être consulté pendant les heures d'ouverture officielles du bureau ou sur rendez-vous.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser par courrier recommandé au Conseil communal du Noirmont, jusqu'au 18 décembre 2015 inclusivement.

Le Noirmont, le 18 novembre 2015

Le Conseil communal

Rebeuvelier

Requérants: Madeleine et Jean-Bernard Glauser à Rebeuvelier, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle et place couverte, sur la parcelle N° 1185 (surface 152'700 m²), sise au lieu-dit « La Grangette ». Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 14 m 70, largeur 8 m 60, hauteur 3 m 30, hauteur totale 7 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: briques ciment, isolation, briques terre cuite. Façades: crépi ciment, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 décembre 2015 au secrétariat communal de Rebeuvelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rebeuvelier, le 18 novembre 2015

Le Conseil communal

Saint-Brais

Requérant: Amit Arora, Route Principale 5, 2364 Saint-Brais. Auteur du projet: Amit Arora, Route Principale 5, 2364 Saint-Brais.

Projet: transformations intérieures et pose d'une nouvelle chaudière à mazout, sur la parcelle N° 363 (surface 1219 m²), sise à la route Principale. Zone d'affectation: Habitation H2.

Dimensions principales (existantes): longueur 12 m 56, largeur 12 m 50, hauteur 6 m 04, hauteur totale 9 m 04. Dimensions garage / cave / citerne (existantes): longueur 12 m 50, largeur 3 m 30, hauteur 3 m 80, hauteur totale 6 m 79. Dimensions sas entrée (existantes): longueur 5 m 61, largeur 2 m 95, hauteur 3 m 60, hauteur totale 4 m 29.

Genre de construction: murs extérieurs: moellons existants. Façades: crépi existant, teinte blanche. Couverture: tuiles existantes, teinte rouge terre.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 décembre 2015 au secrétariat communal de Saint-Brais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 18 novembre 2015

Le Conseil communal

Mises au concours

Service de l'Enseignement

Mises au concours

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports, par son Service de l'enseignement, met au concours les postes suivants:

ÉCOLES PRIMAIRES

(1^{re} – 8^e école primaire – HarmoS)

1. Titre requis: diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivré par la HEP-BEJUNE (CAP à l'enseignement préscolaire et primaire) ou titre jugé équivalent susceptible de reconnaissance.
2. Traitement: selon l'échelle des traitements mensuels (U).
3. Entrée en fonction: 1^{er} février 2016
4. **Date limite de postulation: 11 décembre 2015**
5. Les postulations doivent être accompagnées des documents usuels, notamment:
 - une lettre de motivation;
 - un curriculum vitae;
 - une copie des titres acquis;
 - un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'Autorité communale de domicile;
 - un extrait de l'Office des poursuites;
 - un extrait de casier judiciaire suisse à requérir auprès de l'Office fédéral de la justice, Casier judiciaire suisse/Service des particuliers, Bundesrain 20, 3003 Berne ou sur le site https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/strafregister/strafregister_fr.
6. Les postulations seront adressées, avec la mention « Postulation », à la présidence de la Commission d'école mentionnée ci-dessous.
7. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction du cercle concerné.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DES BOIS

1 poste à 40 %

(10-12 leçons hebdomadaires)

Degré: 3-6P

Contrat de travail de droit administratif de durée déterminée (CDD) de 6 mois.

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M^{me} Gaëlle Scheidegger, Présidente de la Commission d'école, Les Saucés 1, 2336 Les Bois.

CERCLE SCOLAIRE PRIMAIRE DE DELÉMONT

1 poste à 80-100 %

(22-28 leçons hebdomadaires)

Degré: 1-2P (6 leçons) et 3-8P (21 leçons réparties sur 4 classes). Cette répartition est susceptible d'être modifiée pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

1 poste à 100 %

(28 leçons hebdomadaires)

Degré: 3P

Contrat de travail de droit administratif de durée indéterminée (CDI).

Les candidatures doivent être adressées par écrit, avec la mention « Postulation », à M^{me} Sylviane Suvat, Présidente de la Commission d'école, Rue des Gaulois 7, 2800 Delémont.

Delémont, le 16 novembre 2015

Service de l'enseignement

La Municipalité de Porrentruy met au concours, pour l'Inter, le poste de:

Concierger

Missions: Pour le bâtiment de l'Inter, assurer un parfait entretien courant, réaliser des prestations logistiques connexes en lien avec les divers utilisateurs, participer à la maintenance technique, collaborer pour une gestion éco-responsable et accessoirement suppléer d'autres concierges pour les divers bâtiments municipaux.

Exigences:

- CFC d'agent-e d'exploitation ou technique dans les domaines sanitaire, chauffage ou électricité.
- Expérience réussie dans la conciergerie générale et/ou dans un des domaines techniques précités.
- Connaissances de base en informatique.
- Permis de conduire de catégorie B au minimum.
- Disposé-e à travailler selon des horaires irréguliers (semaines, soirées, week-ends).
- Sens aigu de la disponibilité, de la serviabilité et de la communication.
- Habileté manuelle et esprit pratique.
- Soin et application dans la réalisation de son travail.
- Aptitudes d'organisation, d'autonomie et sens des responsabilités.
- Intérêt pour le domaine culturel.

Taux d'activité: 50 % .

Traitement: selon classes 2 à 4 de l'échelle des salaires du statut du personnel communal.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 2016.

Renseignements:

- Le cahier des charges est disponible sur le site de la Municipalité: www.porrentruy.ch.
- Si nécessaire, des renseignements peuvent être obtenus auprès de Bruno Cardona, chef du service UEI, Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 78 70, courriel: bruno.cardona@porrentruy.ch.

Modalités de remise des candidatures:

Les candidatures (lettre, CV, copie des diplômes et certificats de travail) doivent être adressées au Service RPP avec la mention « Inter », Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, jusqu'au **2 décembre 2015 inclus**.

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement
Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures (SIN) - Section des bâtiments et des domaines (SBD), à l'attention de Olivier Eschmann, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse,
 Téléphone: +41 032 420 53 70,
 Fax: +41 032 420 53 71,
 E-mail: olivier.eschmann@jura.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

AVENIR 33 - DELÉMONT / 282.50 - REVÊTEMENT PAROIS BOIS + PORTES INTÉRIEURES

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45214000 - Travaux de construction d'établissements d'enseignement et de centres de recherche

CFC: 2825 - Revêtements de paroi en bois et dérivés du bois

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication

conformément aux indications suivantes: Selon critères mentionnés dans les documents d'appel d'offres.

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires

Nom: Batipro SA Construction Bois, Chavon-Dessus 16, 2853 Courfaivre, Suisse
Prix: FR. 501'128.00 avec 8% de TVA

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 29.07.2015

Organe de publication: Journal Officiel du Canton du Jura
 Numéro de la publication 877151

4.2 Date de l'adjudication

Date: 06.10.2015

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 7

Divers

Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs

Convocation à l'assemblée des délégués, mardi 1^{er} décembre 2015, à 20 h 15, au Collège Thurmann

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 10 juin 2015
4. Communications du président et des directeurs
5. Budget 2016
6. Stockmar: rénovation; état des lieux
7. Thurmann: restaurant scolaire; état des travaux
8. Prochaines dates de séances 2016 pour l'assemblée
9. Divers

Le Comité

KOBELT AG
 Sur le Crêt 9 · 2606 Corgémont
 Staatsstr. 7 · 9437 Marbach
 Pilgerstr. 1 · 5405 Baden-Dättwil
INFORMATION ET CONSEILS 071 775 85 85
www.kobelthaus.ch



Kobelthaus
 Massif. Individuel. Honnête.





WERNER HARNISCH
architecte conseiller

„LA MAISON DE VOS RÊVES AVEC
CONSEILS PERSONNALISÉS.“

IDÉE DE MAISON: FLYDO



MINERGIE
FACHPARTNER

